

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 20 septembre 2017 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Carolle St-Pierre, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
MM. Harold Chassé, maire de Saint-René-de-Matane  
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Alain Dugas, maire de Les Méchins  
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule  
Serge Gendron, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Clarence Lévesque, maire de Saint-Léandre  
André Morin, maire de Grosses-Roches et préfet  
Dominique Ouellet, maire suppléant de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, sont aussi présentes.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h 05.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 16 août 2017
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 septembre 2017
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 septembre 2017
5. Dossiers régionaux
  - 5.1 Demande d'appui – Campagne annuelle 2017 des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes impliquant les municipalités de La Matanie
  - 5.2 Proclamation – la MRC de La Matanie, municipalité alliée contre la violence conjugale
  - 5.3 Transport adapté – Service offert dans le cadre des Élections municipales – 29 octobre 2017 (vote par anticipation) et 5 novembre 2017 (journée du vote)
6. Administration générale / développement local et régional
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis<
    - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière
    - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme
    - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie
    - 6.1.4 Cp - Génie civil
    - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
    - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie
    - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour
    - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire

- 6.2 Avis de motion et projet de règlement déterminant les critères prévoyant la répartition des quotes-parts (remplaçant et abrogeant le règlement numéro 267-2016)
- 6.3 Lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Aide financière 2018 dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT)
- 6.4 Recommandations du comité administratif / investissement
- 6.5 FDT - Protocole d'entente dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC) volet collaborations spéciales – projet "Création d'emplois dans La Matanie" du FIDEL
- 6.6 Politique familiale municipale (PFM) - Comité de pilotage pour la MRC de La Matanie
- 6.7 Gestion des ressources humaines (GRH) :
  - 6.7.1 Entériner lettres d'ententes intervenues avant le 20 septembre 2017
  - 6.7.2 Autorisation signature lettre d'entente préventionniste
  - 6.7.3 Embauche au poste de conseiller en urbanisme et autorisation signature d'une lettre d'entente
- 6.8 Colloque d'automne 2017 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 25, 26 et 27 octobre 2017 à Thetford Mines
- 6.9 Formation COMAQ – Maîtriser le calendrier annuel du trésorier, le 19 octobre 2017 à Terrebonne
- 6.10 Autorisation paiement Sani-Manic – Contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-René-de-Matane
- 6.11 Demande de dons et commandites
- 6.12 Fonds local de solidarité (FLS) – Autorisation signature – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ
- 7. Évaluation foncière
  - 7.1 Entériner l'offre de services en évaluation foncière à la ville de Matane et autorisation de signature
  - 7.2 Mandat de négociation pour services en évaluation foncière avec la MRC de La Haute-Gaspésie
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
  - 8.1 Analyse de conformité – Règlement VM-89-171 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages sous la zone 95 I
  - 8.2 Analyse de conformité – Règlement VM-89-172 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'augmenter le nombre de logements sous la zone 160 R
  - 8.3 Réception du second projet de règlement VM-89-173 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane
  - 8.4 Recommandation relative au projet de drainage pluvial du secteur de la route Mantane en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*
  - 8.5 Modification des résolutions numéros 49-01-17 et 408-06-17 (frais travaux cours d'eau)
  - 8.6 Demande de retrait d'une obstruction dans la rivière Matane - octroi de mandat
  - 8.7 Lettre de la présidente-directrice générale de la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant le regroupement des offices d'habitation (OH) de Cap-Chat et Les Méchins
  - 8.8 Réception du projet de Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan
- 9. Génie forestier
  - 9.1 PADF 2016-2017 – Autorisation redistribution 2<sup>e</sup> versement
  - 9.2 PADF 2017-2018 – Autorisation redistribution 1<sup>er</sup> versement
  - 9.3 Résumé de l'étude exploratoire sur l'état de la régénération sur les TPI de la MRC de La Matanie, été 2017
  - 9.4 Demande d'appui concernant la reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
  - 9.5 Lettre de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du MÉRN concernant la modification du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État
- 10. Service régional de génie civil
- 11. Service régional de sécurité incendie
  - 11.1 Embauche de pompiers à temps partiel
    - 11.1.1 M. Patrick Savard – caserne de Les Méchins
    - 11.1.2 M. Jonathan Brunet – caserne de Baie-des-Sables
  - 11.2 Mandat au directeur – Vente véhicule(s) et équipements
  - 11.3 Recommandation – Caserne de Grosses-Roches
  - 11.4 Lettre de la direction du rétablissement du MSP – suivi à la résolution numéro 201-03-17 concernant les rôles et responsabilités des MRC dans l'administration des Programmes de formation des pompiers et officiers
  - 11.5 Démission de pompiers à temps partiel – Mise à jour des dossiers

12. Varia
13. Période de questions
14. Fermeture de la séance

---

### **RÉSOLUTION 514-09-17**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 5.4 « Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL) – Adoption du budget 2018 »;
- 6.13 « Autorisation versement – Honoraires professionnels (mi-mandat) à Icarium/Prudent – Étude pour l'optimisation des services en sécurité incendie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 515-09-17**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 16 AOÛT 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 16 août 2017 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 16 août 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 516-09-17**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 septembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 septembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 517-09-17**

#### **ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 septembre 2017 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 septembre 2017.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 518-09-17**

#### **PROCLAMATION DE LA MRC DE LA MATANIE À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – CAMPAGNE ANNUELLE DES 12 JOURS D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** proclamer « La MRC de La Matanie, municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 519-09-17**

#### **TRANSPORT ADAPTÉ – SERVICE OFFERT DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 – 29 OCTOBRE (VOTE PAR ANTICIPATION) ET 5 NOVEMBRE (JOURNÉE DU VOTE)**

**CONSIDÉRANT QUE** selon les dispositions générales du Programme de subvention au transport adapté du MTQ, les jours d'élections, le service de transport adapté doit être disponible pour les usagers qui désirent voter, même si le service n'est normalement pas offert ces jours-là;

**CONSIDÉRANT** la volonté de favoriser la participation des citoyens aux élections lors du vote par anticipation (29 octobre 2017) et la journée du vote (5 novembre 2017);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le financement, par la MRC de La Matanie, des frais pour l'utilisation d'un minibus et/ou du taxi adapté pour offrir le service de transport lors du vote par anticipation (29 octobre 2017) et la journée du vote (5 novembre 2017) dans le cadre des Élections municipales 2017.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 520-09-17**

#### **APPROBATION PAR LA MRC DE LA MATANIE DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT (RIÉBSL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu copie du budget 2018 adopté par les membres du conseil d'administration de la RÉGIE;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la MRC de La Matanie, sauf Saint-Léandre, ont accepté de participer au projet éolien;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la RÉGIE doivent adopter ledit budget 2018 par résolution de leur Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** la MRC de La Matanie approuve le budget 2018 de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC transmette au secrétaire-trésorier de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 521-09-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2017 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 21 603,96 \$, la liste des chèques émis au montant de 58 200,52 \$, les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 29 587,79 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 617,46 \$, représentant un grand total de 116 009,73 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 522-09-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2017 – SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 255,39 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 024,01 \$, les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 31 022,09 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 577,77 \$, représentant un grand total de 40 879,26 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 523-09-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2017 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par madame Carolle St-Pierre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 12 313,42 \$, la liste des chèques émis au montant de

24 309,20 \$, les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 30 735,27 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 381,32 \$, représentant un grand total de 72 739,21 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 524-09-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2017 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 195,88 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 767,96 \$, les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 19 523,87 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 815,67 \$, représentant un grand total de 26 303,38 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 525-09-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2017 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 113 519,09 \$, la liste des chèques émis au montant de 223 323,88 \$, les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 61 583,86 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 13 011,78 \$, représentant un grand total de 411 438,61 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 204,73 \$, la liste des chèques émis au montant de 27 366,37 \$, les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 9 494,45 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 306,78 \$, représentant un grand total de 38 372,33 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 526-09-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2017 – *TPI DE LA MRC DE LA MATANIE***

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 2 884,73 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 550,51 \$, représentant un grand total de 3 435,24 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 527-09-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2017 – *TNO RIVIÈRE-BONJOUR***

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 733,64 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 293,87 \$, les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 1 590,42 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 292,01 \$, représentant un grand total de 3 909,94 \$ pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



## **RÉSOLUTION 528-09-17**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2017 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 1 851,10 \$, les salaires payés du 6-08-2017 au 2-09-2017 au montant de 435,10 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 104,04 \$, représentant un grand total de 2 390,24 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 août 2017 au 14 septembre 2017 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

Avis de motion est donné par monsieur Dominique Ouellet, maire suppléant de Grosses-Roches, à l'effet que sera soumis pour adoption, à la séance ordinaire du 18 octobre 2017, le règlement numéro 272-2017 déterminant les critères prévoyant la répartition des quotes-parts (remplaçant et abrogeant le règlement numéro 267-2016) dont le projet a été transmis et présenté aux membres du Conseil.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture de la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux – Aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) bonifiée en 2018 pour un total de 1 046 318 \$.

## **RÉSOLUTION 529-09-17**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-014**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-014 et la recommandation de l'agente de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra à l'entreprise de participer au *Google Play Indie Games Festival* à San Francisco, le 23 septembre prochain, de créer un réseau de contacts et d'obtenir de la visibilité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-014, comme suit :

- **D'**autoriser une subvention de 1 300 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation;

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 530-09-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AVENANT AU CONTRAT DE FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2015-006**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 488-09-15 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant le financement du projet pour le dossier #DLR-2015-006 et la signature de la convention de prêt;

**CONSIDÉRANT** la demande du promoteur de procéder au remboursement du prêt sur les crédits d'impôt en 2018 plutôt qu'en 2017 pour permettre le maintien du fonds de roulement de l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de l'agente de développement économique de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise un avenant au contrat pour le dossier #DLR-2015-006 en lien au remboursement du prêt sur les crédits d'impôt en 2018 plutôt qu'en 2017;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 531-09-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) VOLET COLLABORATION SPÉCIALE – PROJET "CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA MATANIE" DU FIDEL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 487-08-17 du Conseil de la MRC relative à un accord de principe concernant le financement demandé pour le projet « Création d'emplois dans La Matanie » dans le cadre du FDT – *Programme de développement des communautés, volet collaboration spéciale*;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de protocole d'entente a été présenté aux membres du comité administratif et a fait l'objet de recommandations au Conseil en vue de la signature d'un protocole avec le promoteur (résolution numéro 510-09-17);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de protocole d'entente transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** une subvention maximale de 150 000 \$ pour le projet triennal « Création d'emplois dans La Matanie » dans le cadre du FDT – *Programme de développement des communautés, volet collaboration spéciale*, sous réserve de l'accomplissement des obligations du promoteur en vertu du protocole d'entente, comme suit :

- 75 000 \$ pour l'année 2017-2018;
- 50 000 \$ pour l'année 2018-2019;
- 25 000 \$ pour l'année 2019-2020;

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 532-09-17**

#### **POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) – COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 101-02-17 autorisant la signature d'une convention avec le ministre de la Famille concernant une aide financière maximale de 15 000 \$ accordée à la MRC pour l'élaboration de *PFM*, la coordination des travaux d'un projet collectif regroupant au moins cinq municipalités et la réalisation d'un plan d'action pour le territoire en faveur des familles, et ce, en vertu du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente, la MRC doit créer un comité de pilotage, ayant notamment pour objectif d'assurer l'élaboration de la *PFM* et de son plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer les personnes suivantes afin de former un comité de pilotage, ayant notamment pour objectif d'assurer l'élaboration d'une *Politique familiale municipale de la MRC de La Matanie* et de son plan d'action :

- 1- M<sup>me</sup> Martine Yelle, *COSMOSS*
- 2- M<sup>me</sup> Julie Lussier, *CISSS*
- 3- M<sup>me</sup> Julie Simard, *CJE/Place aux Jeunes*
- 4- M<sup>me</sup> Brigitte Desrosiers, *CPE bureau coordonnateur*
- 5- M<sup>me</sup> Sylvie Caron, *service culturel communautaire de la ville de Matane*
- 6- M. Éric Levesque, *Maison des Jeunes/Travail de rue*
- 7- M<sup>me</sup> Stéphanie Thibault (subst. M<sup>me</sup> Annie Tanguay), *Parent d'abord*
- 8- Représentant à confirmer, *CSMM*
- 9- M. Denis Santerre, *maire de Baie-des-Sables, responsable des questions familiales de la MRC*

**QUE** la chargée de projet PFM et la directrice générale de la MRC (subst. directeur général adjoint) fassent également partie du comité à titre de personnes-ressources.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 533-09-17**

#### **ENTÉRINER SIGNATURE – LETTRES D’ENTENTES AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602 – MODIFICATIONS D’HORAIRES**

**CONSIDÉRANT** deux lettres d’entente en lien avec la modification de l’horaire de 35 heures et celle de la conseillère en communications et affaires publiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l’unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie entérine la signature des lettres d’entente 2017-04 et 2017-06 conclues en juin 2017 avec le SCFP, section locale 4602, concernant des modifications d’horaires.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 534-09-17**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602 – EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ACTIFS À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SRSI**

**CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu de conclure une lettre d’entente en lien avec le temps supplémentaire des employés syndiqués actifs à titre de pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Carolle St-Pierre et résolu à l’unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature d’une lettre d’entente avec le SCFP, section locale 4602, pour clarifier la gestion du temps supplémentaire des employés visés par la convention collective de la MRC et actifs à titre de pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie (SRSI), dont le préventionniste;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, et la directrice générale, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d’entente avec la SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 535-09-17**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR FÉLIX MATHIEU-BÉGIN, URBANISTE STAGIAIRE, AU POSTE DE CONSEILLER EN URBANISME ET AUTORISATION SIGNATURE D’UNE LETTRE D’ENTENTE AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d’urbaniste est vacant depuis la démission du titulaire;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite aux entrevues, monsieur Félix Mathieu-Bégin a été recommandé pour le poste, sous réserve de convenir d’une entente tripartite entre la MRC de La Matanie, la section locale 4602 du Syndicat canadien de la fonction publique et le candidat recommandé;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour obtenir le statut d’urbaniste, monsieur Félix Mathieu-Bégin doit se soumettre à un stage d’une durée minimale de vingt-quatre mois, sous la supervision d’un urbaniste, dont le permis d’exercice doit avoir été délivré depuis plus de trois ans, et réussir l’examen d’admission de l’OUQ;

**CONSIDÉRANT QUE** durant la période précédant la délivrance de son permis de pratique de l'urbanisme, monsieur Félix Mathieu-Bégin ne peut occuper les fonctions d'urbaniste;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie, par lettre d'entente, crée un poste de conseiller en urbanisme, classe III, afin de permettre la transition vers le poste d'urbaniste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil de la MRC autorisent l'embauche de monsieur Félix Mathieu-Bégin, au poste de conseiller en urbanisme, classe III, poste régulier temps complet de 32,5 heures /semaine, avec date d'entrée en fonction le 2 octobre 2017;

**QUE** le salaire soit établi, à l'échelon 1 de la classe III, selon la grille salariale de l'année 2017 de la convention collective en vigueur;

**QUE** monsieur Félix Mathieu-Bégin sera assujéti aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois;

**QU'**avant son entrée en poste, monsieur Félix Mathieu-Bégin devra s'être inscrit à l'OUQ à titre d'urbaniste-stagiaire et avoir convenu d'une entente de parrainage avec un urbaniste inscrit au tableau de *l'Ordre des urbanistes du Québec* depuis au moins trois ans;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, et la directrice générale, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec la SCFP, section locale 4602, laquelle lettre d'entente monsieur Félix Mathieu-Bégin devra également signer;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à rembourser les frais reliés à l'inscription de monsieur Félix Mathieu-Bégin comme urbaniste-stagiaire à *l'Ordre des urbanistes du Québec*.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 536-09-17**

#### **COLLOQUE AUTOMNE 2017 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), LES 25, 26 ET 27 OCTOBRE 2017 À THETFORD MINES**

**CONSIDÉRANT** le Colloque de l'automne 2017 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 25, 26 et 27 octobre 2017 à Thetford Mines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser les dépenses d'inscription au montant de 482,90 \$, incluant les taxes, les pourboires, les déjeuners, dîners et le souper du 26 octobre, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au Colloque de l'automne 2017 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 25, 26 et 27 octobre 2017 à Thetford Mines, ainsi que les frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 537-09-17**

#### **FORMATION COMAQ « MAÎTRISER LE CALENDRIER ANNUEL DU TRÉSORIER », LE 19 OCTOBRE 2017 À TERREBONNE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Nancy Desrosiers pour assister à la formation de la COMAQ « Maîtriser le calendrier annuel du trésorier » offerte le 19 octobre 2017 à Terrebonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'inscription au montant de 445 \$ de madame Nancy Desrosiers pour la formation de la COMAQ « Maîtriser le calendrier annuel du trésorier », le 19 octobre 2017 à Terrebonne;

**D'autoriser** le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 538-09-17**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 750-11-13 confiant le mandat de vidange de fosses septiques à Sani-Manic inc. pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 037489 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-René-de-Matane, année 2017, au montant de 58 968,75 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture n° 037489 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2017, pour le secteur de Saint-René-de-Matane, au montant de 67 799,32 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 539-09-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation d'une demande de dons et commandites par l'Ordre loyal des Moose de Matane, loge 1784, pour « le Congrès provincial et le 50<sup>e</sup> Anniversaire de la loge 1784 », du 5 au 8 octobre 2017 à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale de la MRC de La Matanie*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise que soit versée une commandite de 500 \$ via le volet « Partenariat » de ladite politique à l'Ordre loyal des Moose de Matane, loge 1784, pour « le Congrès provincial et le 50<sup>e</sup> Anniversaire de la loge 1784 ».

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 540-09-17**

#### **FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) – AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT DE FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 36-01-16 adoptée par le Conseil de la MRC de La Matanie confirmant son intérêt pour l'élaboration et la mise en place du plan de relance du Fonds local de solidarité (FLS);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 684-11-16 adoptée par le Conseil de la MRC concernant la constitution du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 257-04-17 autorisant la signature de *l'Entente visant la relance du FLS MRC de La Matanie et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ sous forme de contribution;*

**CONSIDÉRANT** la nouvelle « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » dans le cadre du transfert et de la relance du FLS;

**CONSIDÉRANT** les membres du Conseil ont pris connaissance des modifications aux conditions de financement transmises par Fonds locaux de solidarité FTQ, notamment la diminution du taux d'intérêt;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention conclue le 6 mai 2009 avec la SOLIDE de la MRC de Matane laquelle a été transférée le 31 décembre 2016 à la MRC de La Matanie sera remplacée par la présente offre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie effectue un emprunt et accepte l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement »;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur André Morin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 541-09-17**

#### **AUTORISATION VERSEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS (MI-MANDAT) À ICARIUM/PRUDENT – ÉTUDE POUR L'OPTIMISATION DES SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 40-01-17 du Conseil de la MRC de La Matanie relative au résultat de l'appel d'offres et la demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude en vue d'optimiser une partie ou l'ensemble de l'offre de services en sécurité incendie sur le territoire de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 181-03-17 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le financement du mandat d'expertise professionnelle;

**CONSIDÉRANT** la facture #127 de la firme Icarium Groupe Conseil inc. relative aux honoraires professionnels de mi-mandat, représentant 40 % du montant forfaitaire, au montant de 20 847,76 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture #127 à Icarium Groupe Conseil inc. concernant les honoraires professionnels de mi-mandat, représentant 40 % du montant forfaitaire, pour l'étude d'optimisation d'une partie ou de l'ensemble de l'offre de services en sécurité incendie sur le territoire de La Matanie, au montant de 23 969,71 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 542-09-17**

#### **ENTÉRINER L'OFFRE DE SERVICES EN ÉVALUATION FONCIÈRE À LA VILLE DE MATANE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en évaluation foncière et a reçu une seule soumission conforme prévoyant diverses options de prix, dont deux options incluant la réalisation de mandats pour la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT** le mandat de proposer des services en évaluation foncière à la ville de Matane (résolution numéro 489-08-17) et le suivi fait aux membres du Conseil de la MRC en lien avec la rencontre avec le Conseil et l'équipe de la ville de Matane le 1<sup>er</sup> septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** la confirmation de la ville de Matane que des services seront fournis en évaluation foncière par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** l'offre de services en évaluation foncière faite à la ville de Matane et d'autoriser la signature d'une entente de fourniture de services;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur André Morin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer l'entente de fourniture de services en évaluation foncière à la ville de Matane.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 543-09-17**

#### **OFFRE DE SERVICES EN ÉVALUATION FONCIÈRE À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en évaluation foncière et a reçu une seule soumission conforme prévoyant diverses options de prix, dont celle incluant la réalisation de mandats pour la MRC de La Haute-Gaspésie;



**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de vérifier l'intérêt de la MRC de La Haute-Gaspésie de poursuivre avec la fourniture de services professionnels en évaluation foncière par la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Carolle St-Pierre et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater mesdames Line Ross et Nancy Desrosiers ainsi que messieurs André Morin et Réginald Desrosiers pour préparer et soumettre une proposition d'offre de services en évaluation foncière à la MRC de La Haute-Gaspésie et faire rapport de l'avancement des discussions au Conseil.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 544-09-17**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-171 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 21 août 2017, le *Règlement numéro VM-89-171 modifiant le règlement numéro VM-89 afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 95 I*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à permettre des activités d'entreposage, d'entrepreneur général et administratives dans une zone à dominance industrielle au centre-ville de Matane (rue D'Amours);

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-89-171 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 545-09-17**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-172 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 21 août 2017, le *Règlement numéro VM-89-172 modifiant le règlement numéro VM-89 afin d'augmenter le nombre de logements sous la zone 160 R*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à augmenter de douze à vingt le nombre maximal de logements autorisé dans une habitation dans une zone à dominance résidentielle à proximité en bordure de l'avenue Saint-Rédempteur;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-89-172 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 546-09-17**

#### **RECOMMANDATION RELATIVE AU PROJET DE DRAINAGE PLUVIAL DU SECTEUR DE LA ROUTE MANTANE EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation a été transmise par la ville de Matane à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour réaliser des travaux sur une parcelle du lot 3 380 217 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visent à permettre l'installation d'une conduite de drainage pluvial pour le secteur de la route de Mantane;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de la MRC est demandé en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il doit être motivé en fonction des critères établis à l'article 62 de ladite Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a analysé les différents critères, laquelle analyse par critère est la suivante :

- 1° le lot visé est utilisé à des fins résidentielles où il y a une prédominance de cette fonction;
- 2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont nulles;
- 3° l'implantation d'une conduite n'a aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- 4° le projet n'occasionnera aucune contrainte réglementaire à la pratique de l'agriculture;
- 5° la route Mantane étant existante, il n'existe pas d'autres emplacements de moindre impact;
- 6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole n'est pas affectée par le projet;
- 7° le projet n'a pas d'impact sur les ressources en eau ou sur les terres;
- 8° le projet n'a pas pour effet de fragmenter une propriété agricole;
- 9° le projet est conforme avec les objectifs d'aménagement du schéma d'aménagement de la MRC de La Matanie et aux normes de son document complémentaire;
- 10° le refus de l'autorisation recherchée pourrait nuire au drainage de la route et affecter la sécurité des personnes et des biens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

**QUE** soit transmise une recommandation favorable à la CPTAQ relativement au projet d'installation d'une conduite pluviale par la ville de Matane sur une partie du lot 3 380 217 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 547-09-17**

#### **MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 49-01-17 ET 408-06-17**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 49-01-17 et 408-06-17 du Conseil de la MRC de La Matanie relatives à des demandes formelles d'entretien de deux cours d'eau sous la compétence de la MRC;

**CONSIDÉRANT** les travaux consistent à faciliter le drainage des terres agricoles du Ranch Danclau inc. à Saint-Ulric et que le requérant pourrait bénéficier du Programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2017-169 de la municipalité de Saint-Ulric appuyant la réalisation des travaux d'entretien des deux sections des cours d'eau Abel-Gagnon et Pascal-Santerre, s'engageant à assumer les frais relatifs aux relevés topographiques, à la mise en plan et aux calculs des quantités de sédiment à extraire par le Service régional de génie civil de la MRC ainsi que les frais d'exécution des travaux et autorisant que l'ensemble des frais consentis par la Municipalité soient inscrits au compte de taxes du Ranch Danclau inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** modifier les résolutions numéros 49-01-17 et 408-06-17 du Conseil de la MRC afin que tous les frais soient assumés par la municipalité de Saint-Ulric;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur André Morin, et la directrice générale, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville à signer l'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 548-09-17**

#### **DEMANDE DE RETRAIT D'UNE OBSTRUCTION DANS LA RIVIÈRE MATANE – OCTROI DE MANDAT**

**CONSIDÉRANT** l'avis du chef des opérations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), bureau de Matane, de la présence d'un amoncellement de troncs d'arbres et autres résidus sur un secteur dans la rivière Matane qui pourraient, en cas de crue des eaux, représenter un danger pour les structures du MTMDET qui chevauchent la rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les observations, les débris de bois peuvent, en cas d'une crue majeure de la rivière et dans l'hypothèse où tout le tas de bois serait détaché et transporté en un seul bloc, former un embâcle en amont des piliers d'un pont et compromettre la stabilité de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** le premier alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) : « ... toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'amoncellement de bois, vu la largeur du lit de la rivière, ne constitue pas pour le moment une obstruction à l'écoulement normal des eaux de la rivière, mais que vu ses dimensions et que la MRC a été informée de la présence de cette obstruction qui risque de constituer une menace à la sécurité des biens, celle-ci a l'obligation, selon l'article 105 de la LCM, d'intervenir;

**CONSIDÉRANT** l'invitation, auprès de trois (3) entreprises de la région, à soumettre une offre de services pour la réalisation des travaux visant à retirer le bois de la rivière et à en disposer, en dehors de la bande riveraine de tous milieux humides et hydriques, dans un endroit sur TPI où aucun bail n'est effectif à proximité de la zone des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissionnaires ont répondu, soit *Entreprises de construction Saint-Raymond inc.* et *Entreprises D'Auteuil et fils inc.* :

| <b>Soumissionnaires</b>              | <b>Montants (avant taxes)</b> |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| <i>Entreprises Saint-Raymond</i>     | 29 288,95 \$                  |
| <i>Entreprises D'Auteuil et fils</i> | <b>8 100,00 \$</b>            |

**CONSIDÉRANT QUE**, plus précisément, les travaux consisteront à faire un accès temporaire vers la rivière, à couper les troncs d'arbres de manière à en réduire la taille et à transporter les résidus dans le lieu de dépôt, identifié sur TPI, situé à environ 5 kilomètres de la zone des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** soit autorisée la réalisation des travaux de retrait et de disposition de troncs d'arbres et autres résidus dans la rivière Matane;

**D'accepter** l'offre des *Entreprises D'Auteuil et fils inc.* au montant de 8 100 \$, avant les taxes, pour la réalisation des travaux de retrait de l'obstruction (troncs d'arbres et autres résidus) dans la rivière Matane et de disposition des résidus dans le lieu de dépôt, identifié sur TPI, situé à environ 5 kilomètres de la zone des travaux;

**QUE** le conseiller en l'environnement et cours d'eau de la MRC, monsieur Nixon Sanon, soit mandaté pour :

- entreprendre les démarches en vue d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des instances compétentes;
- superviser les travaux de concert avec le Service régional de génie civil de la MRC et faire les suivis;

**QUE** la directrice générale, madame Line Ross, et/ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 549-09-17**

### **REDISTRIBUTION DU 2<sup>E</sup> VERSEMENT 2016-2017 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est responsable de l'administration de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) accordé par le MFFP;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce titre, la MRC de La Matanie a reçu un montant de 109 798\$ correspondant au deuxième versement (25 %) de l'enveloppe budgétaire de l'exercice financier 2016-2017 dans le cadre du PADF pour la région du Bas-Saint-Laurent et ce, suite à l'acceptation par le MFFP du rapport annuel qui a été adopté par le Conseil de la MRC en juin 2017 et par les autres MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie doit maintenant distribuer ces sommes selon les proportions entendues entre les MRC et le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 109 798 \$ comme suit :

| <b>Activité</b>  | <b>Responsable de l'activité</b>                               | <b>Prévision des dépenses</b> |
|--|--|-------------------------------|
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matapédia      | MRC de La Matapédia  | 19 627 \$                     |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matanie        | MRC de La Matanie  | 11 318 \$                     |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Mitis          | MRC de La Mitis  | 4 480 \$                      |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rimouski-Neigette | MRC de Rimouski-Neigette                                       | 6 168 \$                      |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC des Basques          | MRC des Basques  | 3 944 \$                      |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rivière-du-Loup   | MRC de Rivière-du-Loup   | 3 145 \$                      |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Témiscouata       | MRC de Témiscouata   | 10 336 \$                     |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Kamouraska        | Première Nation Malécite de Viger                              | 4 362 \$                      |
| Subvention au Chantier d'éclaircie commerciale                   | Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) | 7 042 \$                      |
| Tables de GIRT   | Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) | 39 375 \$                     |
| <b>Total</b>   |  | <b>109 798 \$</b>             |

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 550-09-17**

### **REDISTRIBUTION DU 1<sup>ER</sup> VERSEMENT 2017-2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est responsable de l'administration de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) accordé par le MFFP;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce titre, la MRC de La Matanie a reçu un montant de 329 394\$ correspondant au premier versement (75 %) de l'enveloppe budgétaire pour l'exercice financier 2017-2018 dans le cadre du PADF pour la région du Bas-Saint-Laurent et ce, suite à l'acceptation par le MFFP du plan d'action qui a été adopté par le Conseil de la MRC en juin 2017 et par les autres MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie doit maintenant distribuer ces sommes selon les proportions entendues entre les MRC et le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 329 394 \$ comme suit :

| Activité   | Responsable de l'activité                                      | Prévision des dépenses |
|--|--|------------------------|
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matapédia      | MRC de La Matapédia  | 58 880 \$              |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matanie        | MRC de La Matanie  | 33 956 \$              |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Mitis          | MRC de La Mitis  | 13 439 \$              |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rimouski-Neigette | MRC de Rimouski-Neigette                                       | 18 505 \$              |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC des Basques          | MRC des Basques  | 11 833 \$              |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rivière-du-Loup   | MRC de Rivière-du-Loup   | 9 435 \$               |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Témiscouata       | MRC de Témiscouata   | 31 010 \$              |
| Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Kamouraska        | Première Nation Malécite de Viger                              | 13 085 \$              |
| Subvention au Chantier d'éclaircie commerciale                   | Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) | 21 127 \$              |
| Tables de GIRT   | Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) | 118 125 \$             |
| <b>Total</b>   |  | <b>329 394 \$</b>      |

ADOPTÉE

|  |
|--|
| Dépôt du Résumé de l'étude exploratoire sur l'état de la régénération sur les TPI de la MRC de La Matanie, été 2017. |
|--|

### **RÉSOLUTION 551-09**

#### **DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**CONSIDÉRANT** la résolution CM 2017-08-22-341 de la MRC d'Avignon;

**CONSIDÉRANT QUE** l'année 2017-2018 sera la dernière année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme permet, notamment :

- d'appuyer le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;
- de favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux pour une meilleure concertation des intervenants des Tables GIRT;
- de financer des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées du programme PADF sont majeures dans les régions où la forêt occupe une grande part de l'économie;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme PADF a permis des investissements importants, la création de plusieurs centaines d'emplois et contribuer à la consolidation des milieux de vie de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF est essentiel pour l'atteinte de la stratégie sylvicole élaborée par le forestier en chef pour le maintien de la possibilité forestière sur les terres publiques intramunicipales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie demande, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**DE** transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région, à la direction régionale du MFFP, au député de Matane-Matapédia, au président de la Fédération québécoise des municipalités, au président de l'Union des municipalités du Québec, au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent et à la MRC d'Avignon.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 552-09-17**

#### **SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK SAVARD COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 22 DE LES MÉCHINS**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Patrick Savard de Les Méchins à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Patrick Savard comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 21 septembre 2017, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'autoriser** l'inscription de monsieur Patrick Savard à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Patrick Savard soit rattaché à la caserne de Les Méchins.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 553-09-17**

#### **SRSI – MANDAT AU DIRECTEUR – VENTE VÉHICULE(S) ET ÉQUIPEMENTS EN SURPLUS**

**CONSIDÉRANT** la décision de procéder à la fermeture de deux casernes sur le territoire, la désuétude de deux véhicules 1987 et 1991 et les équipements en surplus identifiés sur la liste datée du 15 septembre 2017 préparée par le directeur du SRSI;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste sera transmise aux municipalités et aux services de sécurité incendie voisins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** le directeur du service, monsieur Jimmy Marceau, à disposer des véhicules 1987 et 1991 et équipements en surplus de gré à gré et à titre onéreux.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 554-09-17**

#### **SRSI – FERMETURE DE LA CASERNE DE GROSSES-ROCHES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 juin 2017, le directeur du Service régional de sécurité incendie (SRSI) a informé le Comité régional de sécurité incendie que l'état du camion desservant la caserne de la municipalité de Grosses-Roches (unité 221) exigeait la réalisation de nombreuses réparations pour qu'il puisse continuer à respecter les normes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité régional de sécurité incendie a résolu de demander une évaluation mécanique du véhicule et recommandé, advenant que des travaux majeurs soient requis, la fermeture de la caserne de Grosses-Roches;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation préparée a démontré que les réparations requises sur le camion (1987) excèdent de beaucoup sa valeur résiduelle;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 507-09-17 du comité administratif autorisant le directeur du service à entreprendre des démarches en vue de la vente du camion ainsi que de ses équipements excédentaires et recommandant au Conseil de la MRC de procéder à la fermeture de la caserne de Grosses-Roches;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres casernes du SRSI et les ententes d'entraide permettront d'assurer la protection du public, des biens et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux pompiers actifs à Grosses-Roches seront réaffectés aux casernes de Les Méchins et de Sainte-Félicité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de contrat de location entre la MRC de La Matanie et la municipalité de Grosses-Roches relativement à l'utilisation de la caserne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**DE** confirmer la décision de procéder à la fermeture de la caserne de Grosses-Roches, en date du 30 septembre 2017, et à la relocalisation des équipements;

**D'informer** la Municipalité et la population de Grosses-Roches de la présente décision.

ADOPTÉE



## **RÉSOLUTION 555-09-17**

### **SRSI – DÉMISSION DE POMPIERS – MISE À JOUR DES DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT** la mise à jour des dossiers des pompiers du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**DE** confirmer les dates de démissions des pompiers suivants :

| <b><u>Nom et caserne</u></b>                 | <b><u>Date de départ</u></b> |
|--|------------------------------|
| M. Rock Boily, St-René                       | 19 juill. 2017               |
| M. Louis-Régis Côté, St-Léandre              | 17 juill. 2017               |
| M. Andrew Rousseau, St-Adelme                | 6 juin 2017                  |
| M. André Verreault, Ste-Paule                | 10 avril 2017                |
| M. Maxime Verreault, Ste-Paule               | 8 avril 2017                 |
| M <sup>me</sup> Nadine Mongeon, Ste-Félicité | 31 mars 2017                 |

ADOPTÉE

### **VARIA**

- a) Inspecteur (application règlements municipaux)
- b) GRH

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question du public.

## **RÉSOLUTION 556-09-17**

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet  
André Morin

(signé)

\_\_\_\_\_  
La directrice générale et secrétaire-trésorière,  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, André Morin, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

\_\_\_\_\_  
*Le préfet  
André Morin*